

Frédéric BANCEL
Opérateur en Diagnostic immobilier Certifié par CESI-CERTIFICATION
19, rue Aurore 06000 Nice
Téléphone :06.89.93.52.73 E-mail : DiagetVal@free.fr

RAPPORT DE L'ETAT DU BATIMENT RELATIF A LA PRESENCE DE TERMITES

(DECRET 2006-1114 du 5 SEPTEMBRE 2006). Arrêté du 7 mars 2012 modifiant l'arrêté du 29 mars 2007.
Etabli en respect de la norme NF P 03-201 (février 2016)

Nota : Conformément à l'article 9 de la loi n° 99-471 du 8 juin 1999 modifiée par l'ordonnance n°2005-655 du 8 juin 2005, l'expert ayant réalisé le rapport n'exerce aucune activité de traitement préventif, curatif ou d'entretien de lutte contre les termites

N° de dossier : 20-39-SOLIER
Date de la visite : 27/08/2020

Date de création : 27/08/2020

A – Localisation et désignation du (ou des) bâtiment(s) :

Adresse : 52 Promenade des Anglais 06000 NICE
Nature du bien : Appartement
Bâtiment : Le Marie-Gabrielle
Etage : 3ème Etage
Nbre de niveaux : 1
Nbre de niveaux (sous-sol, cave, vide sanitaire,...) : 0
Lot(s) : 35
Date de construction : NC
Références cadastrales : NC

B - Désignation du client et du demandeur :

Nom : Monsieur Pierre SOLIER

Nom du demandeur : F.I.T.

Adresse : 1 Avenue de la Lanterne 06000 NICE

C – Identification de l'opérateur de diagnostic :

Raison sociale et nom de l'entreprise : DIAG & VAL
Nom et prénom du technicien : Frédéric BANCEL
Adresse : 19 Rue Aurore 06000 NICE
Désignation de la compagnie d'assurance : ALLIANZ
Numéro de police : 56668543 et date de validité le 26 juin 2021
Certification de compétence en cours de validité délivrée par : CESI-CERTIFICATION

D – Identification des bâtiments parties de bâtiments visités et des éléments infestés ou ayant été infestés par les termites et ceux qui ne le sont pas :

PARTIES D'IMMEUBLES BATIES et non bâties visitées (1)	OUVRAGES PARTIES D'OUVRAGES et éléments à examiner (2)	RESULTAT DU DIAGNOSTIC D'INFESTATION (3)
Entrée	Ensemble des ouvrages parties d'ouvrage et matériaux	Absence d'indice d'infestation de termites
Couloir	Ensemble des ouvrages parties d'ouvrage et matériaux	Absence d'indice d'infestation de termites
Cuisine	Ensemble des ouvrages parties d'ouvrage et matériaux	Absence d'indice d'infestation de termites
Placard 1	Ensemble des ouvrages parties d'ouvrage et matériaux	Absence d'indice d'infestation de termites
W.C.	Ensemble des ouvrages parties d'ouvrage et matériaux	Absence d'indice d'infestation de termites
Chambre 1	Ensemble des ouvrages parties d'ouvrage et matériaux	Absence d'indice d'infestation de termites
Placard 2	Ensemble des ouvrages parties d'ouvrage et matériaux	Absence d'indice d'infestation de termites

Salle d'eau	Ensemble des ouvrages parties d'ouvrage et matériaux	Absence d'indice d'infestation de termites
Chambre 2	Ensemble des ouvrages parties d'ouvrage et matériaux	Absence d'indice d'infestation de termites
Placard 3	Ensemble des ouvrages parties d'ouvrage et matériaux	Absence d'indice d'infestation de termites
Salle de bains	Ensemble des ouvrages parties d'ouvrage et matériaux	Absence d'indice d'infestation de termites
Séjour	Ensemble des ouvrages parties d'ouvrage et matériaux	Absence d'indice d'infestation de termites
Balcon 1	Ensemble des ouvrages parties d'ouvrage et matériaux	Absence d'indice d'infestation de termites
Balcon 2	Ensemble des ouvrages parties d'ouvrage et matériaux	Absence d'indice d'infestation de termites

E – Identification des bâtiments et parties du bâtiment n'ayant pu être visités et justification :

Aucun

F – Identification des ouvrages, parties d'ouvrages et éléments qui n'ont pas été examinés et justification :

Parties cachées par embellissement (crépis, voliges, moquettes, tapisseries, peintures, lambris, ...) considérant ces éléments en bon état de conservation et, où des investigations plus profondes pour un diagnostic plus pointu entraîneraient inévitablement des dégradations.

G – Moyens d'investigation utilisés :

Après avoir procédé à un examen visuel minutieux des parties visibles et accessibles de l'ensemble des éléments et ouvrages constituant le bâtiment, des sondages mécaniques systématiques sont effectués à l'aide d'un poinçon sur les ouvrages bois visibles et accessibles.

En outre, il est utilisé un ciseau à bois en cas de constatation de dégradations et, à l'extérieur, une hachette est employée pour sonder le bois mort.

H – Constatations diverses :

Il n'a pas été repéré d'indice d'infestation de termites le jour de la visite

Etat réalisé le 27/08/2020 et valable jusqu'au 26/02/2021. Le présent rapport n'a de valeur que pour la date de la visite et est exclusivement limité à l'état relatif à la présence de termites dans le bâtiment objet de la mission. L'intervention n'a pas eu pour but de donner un diagnostic de la résistance mécanique des bois et matériaux.

Fait en nos locaux, le 27/08/2021

BANCEL Frédéric



Nota : Dans le cas de la présence de termites, il est rappelé l'obligation de déclaration en mairie de l'infestation prévue aux articles L. 133-4 et R. 133-3 du code de la construction et de l'habitation.